

# P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

## LE POPY-BOOM RENFORCE L'ACTIVITÉ DES SENIORS

Les seniors français sont plus actifs professionnellement qu'il y a dix ans : leur taux d'activité a gagné plus de sept points entre 1991 et 2001. Cette remontée est essentiellement due à la forte augmentation du nombre des jeunes quinquagénaires et à l'avènement d'une génération de femmes plus actives au-delà de 50 ans.

Néanmoins, en comparaison des autres pays européens, l'activité des seniors est faible en France. Le développement de l'emploi des salariés âgés est devenu un objectif européen majeur, destiné à accompagner le vieillissement prévu de la population. L'Union européenne a défini dans ce cadre un taux d'emploi moyen de 50 % pour les 55-64 ans, à atteindre à l'horizon 2010.

L'existence en France de nombreux dispositifs de retrait anticipé d'activité explique en grande partie la chute de l'activité après 55 ans, qu'il s'agisse des préretraites proposées aux actifs occupés, ou de la dispense de recherche d'emploi qui peut être accordée à certains chômeurs âgés.

Par ailleurs, les situations des seniors vis-à-vis de l'emploi dépendent en grande partie des secteurs d'activité auxquels ils se rattachent, ainsi que de leurs caractéristiques socio-professionnelles. Les travailleurs âgés sont nombreux dans le secteur public, les banques, les compagnies d'assurances et les activités immobilières. Les indépendants, les cadres supérieurs et les diplômés restent plus longtemps en emploi.

Certains secteurs à la main-d'œuvre âgée, comme les banques et les assurances, soucieux de rajeunir leur personnel, embauchent prioritairement des jeunes. Au contraire, dans les activités immobilières ou la construction, être âgé ne constitue pas un handicap à l'embauche.

L'activité des personnes de 50 à 64 ans est faible en France, en comparaison de celle des autres pays de l'Union européenne. Si la France, avec un taux d'activité de 52,7 % (1) en 2000, est proche de la moyenne de l'UE (53,1 %), elle se trouve néanmoins en neuvième position des pays européens, loin d'un pays comme la Suède. C'est surtout la faiblesse de l'activité des hommes qui tire la France vers le bas du classement. Les femmes françaises âgées sont par contre plus actives que la moyenne (graphiques 1-a et 1-b).

(1) - Le taux d'activité des 50-64 ans pour la France qui figure dans les données Eurostat n'a pas encore été modifié suite à la prise en compte des résultats du recensement de la population de 1999. Ainsi, il est désormais sensiblement différent de celui que l'on peut calculer à partir de l'Enquête emploi révisée 2000 de l'INSEE (56,8 %).



## Les seniors sont peu actifs en France, en dépit d'une remontée récente de leur taux d'activité

Le constat est désormais largement connu : la sortie de l'activité se produit entre 50 et 64 ans. En 2001 (2), le taux d'activité est de 85,7 % à 50 ans et de 8,5 % à 64 ans (graphiques 2-a et 2-b). La sortie d'activité est lente jusqu'à 55 ans, très rapide entre 55 et 61 ans, âge à partir duquel le taux d'activité décroît plus lentement jusqu'à un niveau très faible.

La population des seniors (3) connaît depuis cinq ans des changements démographiques importants. Elle a fortement progressé entre 1991 et 2001 puisqu'elle est passée de 8,6 millions à 9,8 millions, soit une hausse de 15 %. Elle a très sensiblement rajeuni, l'âge moyen de la classe baissant de 57 ans à 56 ans sur la période. Le nombre des actifs a crû plus fortement encore avec une hausse de 23 % au cours de la décennie 1991-2001 (graphique 3). Le taux d'activité moyen des seniors, qui avait atteint un plancher d'environ 50 % pendant la première moitié des années 1990, est donc reparti à la hausse depuis 1996 et atteint 57,3 % en 2001. Toutefois, cette évolution est due pour près de 85 % à l'accroissement démographique des plus jeunes d'entre eux, et ce particulièrement pour les hommes. Ces derniers auraient en effet connu une diminution de deux points de leur taux d'activité à structure démographique constante (tableau 1). C'est en fait l'augmentation du taux d'activité des femmes qui pousse à la hausse celui de l'ensemble de la classe d'âge. Pour les femmes, l'augmentation du taux d'acti-

(2) - Dans cet article, les expressions « seniors » et « âgés » désignent les personnes âgées de 50 à 64 ans.

(3) - Source : enquêtes Emploi de l'INSEE.

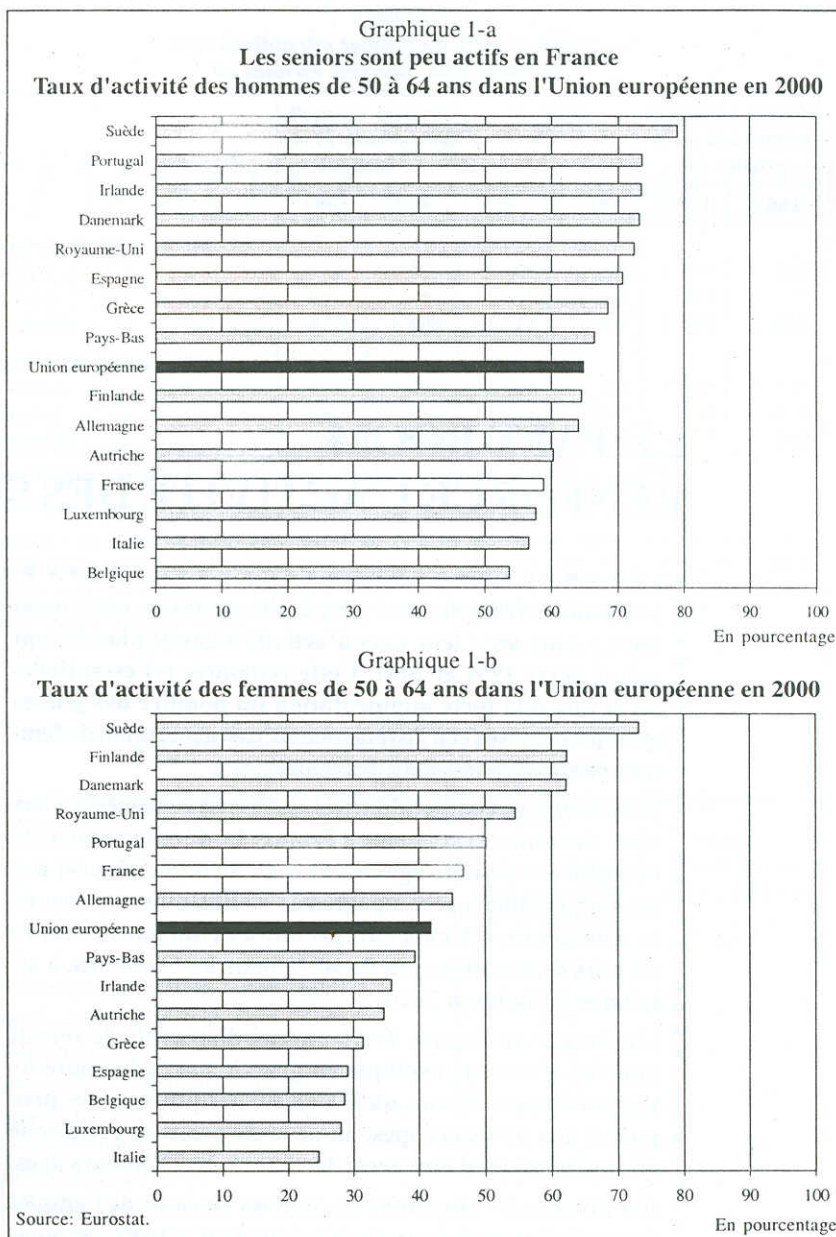


Tableau 1  
Décomposition de la variation du taux d'activité des 50-64 ans entre 1991 et 2001

	Hommes de 50 à 64 ans	Femmes de 50 à 64 ans	Ensemble
Variation du taux .....	+4,6	+9,9	+7,4
Effet démographique .....	+6,6	+6,0	+6,3
Effet comportement .....	-2,0	+3,9	+1,1

Note explicative : l'effet démographique est calculé en comparant la variation réelle du taux d'activité à celle qui se serait produite si la structure démographique interne des 0-64 ans n'avait pas été modifiée entre 1991 et 2001.

Ensuite, la différence entre l'évolution réelle des taux et l'effet démographique permet de calculer l'effet des modifications de comportement d'activité dans l'évolution du taux.

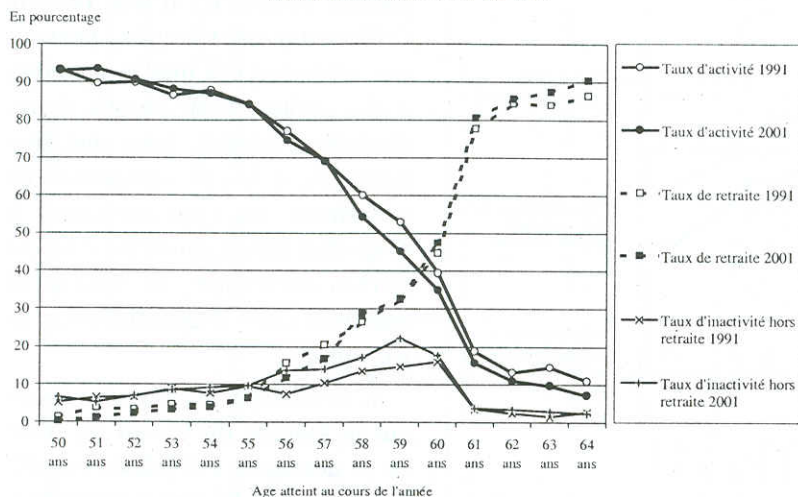
Lecture : le taux d'activité des hommes de 50 à 64 ans a augmenté de 4,6 points entre 1991 et 2001. L'effet démographique intervient pour 6,6 points dans cette hausse. Si la structure par âges de cette population n'avait pas changé, ce taux aurait diminué de 2 points. L'augmentation du taux d'activité des hommes de 50 à 64 ans ne résulte donc pas d'une plus grande activité de la classe d'âge.

Source : INSEE, enquêtes Emploi.

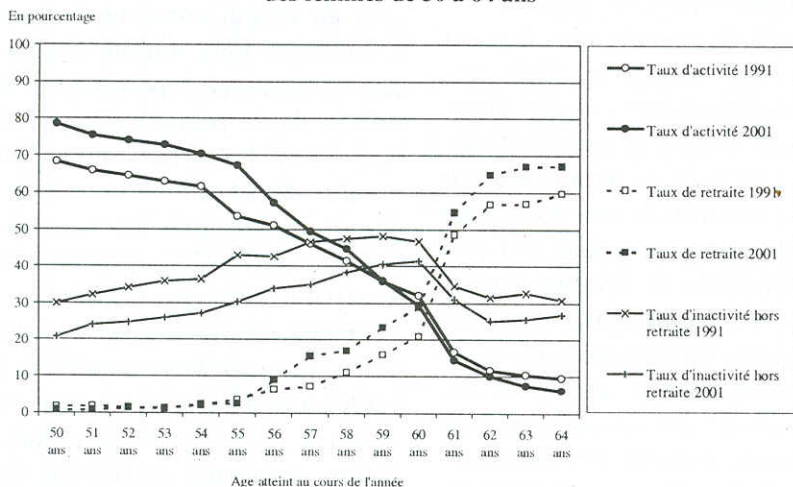
té ne trouve pas sa seule explication dans l'accroissement démographique des plus jeunes de la tranche d'âge. Elle est également due à une modification des com-

portements d'activité féminins à ces âges : les femmes qui arrivent actuellement à la cinquantaine sont plus actives que leurs aînées.

Graphique 2-a  
Des hommes qui se retirent toujours plus tôt du marché du travail,  
des femmes plus actives que par le passé  
Taux d'activité, taux de retraite et taux d'inactivité hors retraite  
des hommes de 50 à 64 ans

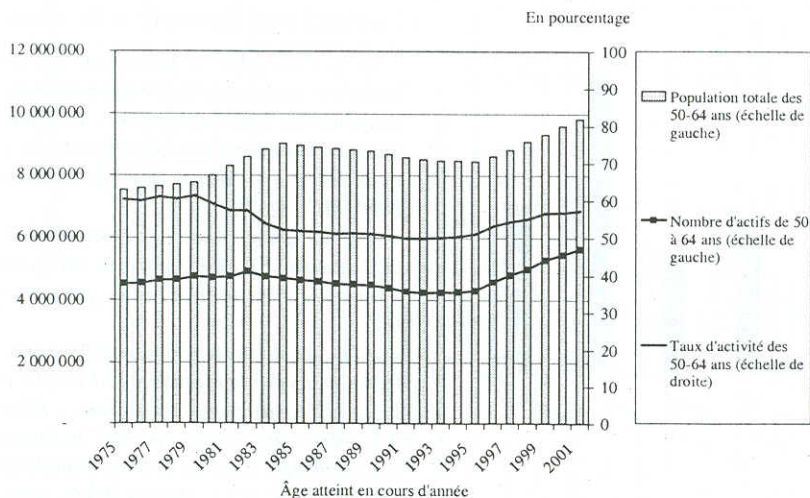


Graphique 2-b  
Taux d'activité, taux de retraite et taux d'inactivité hors retraite  
des femmes de 50 à 64 ans



Source : INSEE, enquêtes Emploi 1991 et 2001.

Graphique 3  
L'arrivée des générations du baby-boom à l'âge de 50 ans  
entraîne à la hausse le taux d'activité des seniors  
Démographie et activité des 50-64 ans depuis 1975



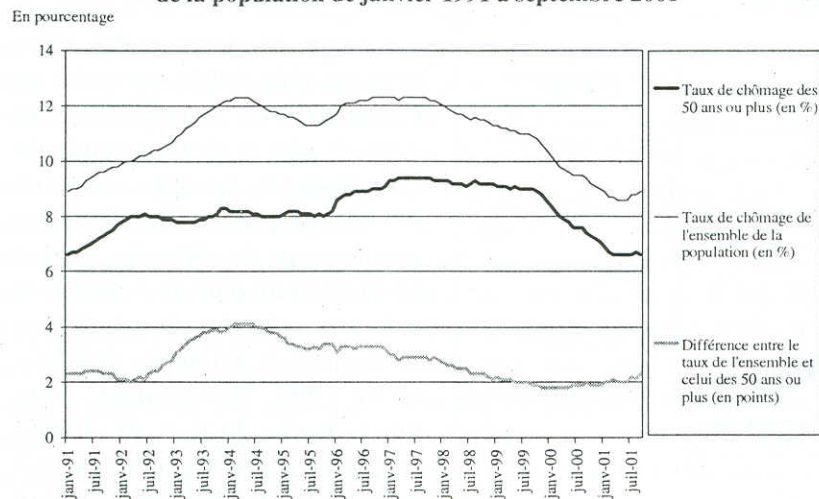
Source : INSEE, enquêtes Emploi.

## Un chômage faible, conséquence de choix politiques relayés par les partenaires sociaux

Le taux de chômage des actifs âgés est plus faible que celui de l'ensemble de la population et connaît une évolution originale (graphique 4). En effet, au début des années quatre-vingt-dix, alors que le taux de chômage global progressait de plus de 3 points en trois ans, celui des plus de 50 ans se maintenait autour de 8 % jusqu'en 1996. Inversement, alors que la baisse du taux de chômage global s'amorce nettement à partir de la fin 1997, celle du taux des plus âgés ne se produit pas avant le second semestre 1999. Le chômage des seniors est donc moins réactif, tant aux dégradations qu'aux améliorations de la situation de l'emploi. Les seniors entrent au chômage en majorité à la suite de la perte d'un emploi stable. Ainsi, en mars 2001, pour 52 % des chômeurs âgés, la recherche d'emploi est consécutive à un licenciement, alors que cette proportion n'est que de 20 % pour les chômeurs plus jeunes qui sont bien davantage concernés par la fin d'un emploi à durée limitée. Les seniors ont une ancienneté moyenne de chômage de 25 mois en 2001, soit le double de celle des chômeurs plus jeunes, et sont donc davantage touchés par le chômage de longue durée (4) : 63 % contre 33 %. Ils connaissent donc des difficultés de reclassement importantes à partir du moment où ils perdent leur emploi. Pour eux, le diplôme est également une garantie contre le chômage : en mars 2001, 3,2 % des actifs âgés diplômés du supérieur sont au chômage, contre plus de 8 % des actifs du même âge sans diplôme.

(4) - Le chômage de longue durée concerne les chômeurs dont l'ancienneté de chômage dépasse un an.

Graphique 4  
**Le taux de chômage des seniors est moins réactif à la conjoncture économique que celui des plus jeunes**  
 Taux de chômage (concept BIT) des 50 ans ou plus et de l'ensemble de la population de janvier 1991 à septembre 2001



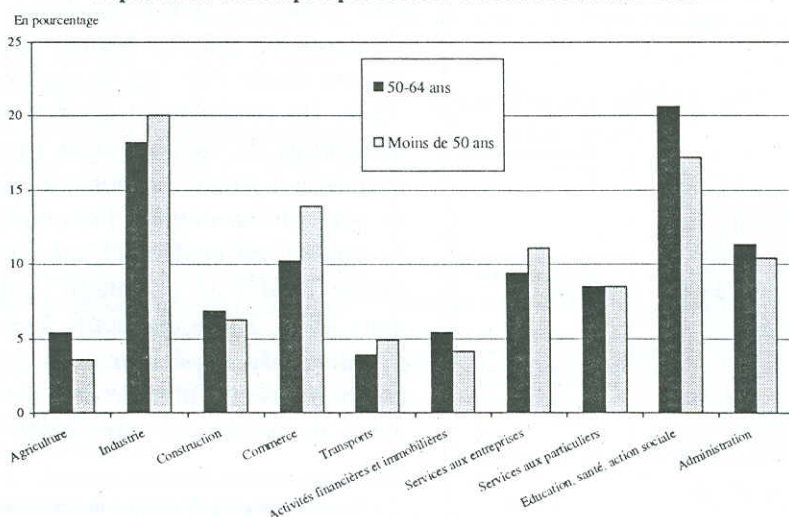
Source : INSEE. Le taux de chômage est établi une fois par an par l'INSEE lors de l'enquête Emploi, et est estimé à l'aide d'un modèle économétrique pour les mois intermédiaires.

Mais, étant donné la multiplication à partir de 55 ans des possibilités de sorties de l'emploi autres que le chômage, les indicateurs traditionnels ne rendent compte qu'imparfaitement de la situation de cette tranche d'âge vis-à-vis du marché du travail (5).

Les sorties de l'activité alimentent à la fois les retraites (6) et les autres formes d'inactivité. En 2001, le taux d'inactivité hors retraite croît de 13,8 % à 50 ans à 31,9 % à 59 ans, avec une accélération entre 55 et 59 ans, puis

il diminue après cet âge au profit du taux de retraite qui, à partir de 62 ans, dépasse les 75 %. Ces évolutions recouvrent des situations diverses : la nette augmentation du taux de retraite à partir de 55 ans révèle des sorties du marché du travail dans le cadre de dispositifs de retraite spécifiques, qui permettent à certaines personnes de liquider leurs droits à pension avant 60 ans, ou de dispositifs de cessation anticipée d'activité comme les préretraites (7). Quant à l'augmentation du taux d'inactivité hors retraite

Graphique 5  
**Répartition de l'emploi par secteur d'activité en mars 2001**



N.B. : âge atteint au cours de l'année.  
 Source : INSEE, enquêtes Emploi 2001.

jusqu'à 60 ans, elle correspond à des personnes renonçant à se placer dans le champ de l'activité alors qu'elles ne peuvent pas encore bénéficier d'une retraite (chômeurs découragés, personnes affectées par une incapacité), à des chômeurs dispensés de recherche d'emploi, ainsi que probablement à des personnes en préretraite mais qui, ignorant le dispositif précis ayant permis leur sortie anticipée, se déclarent inactives dans le questionnaire de l'enquête.

L'évolution de ces situations sur le marché du travail au cours de la décennie 1991-2001 est différente selon le sexe (graphiques 2-a et 2-b). Pour les hommes, les évolutions sont peu marquées, sauf en ce qui concerne le taux d'inactivité hors retraite qui gagne en moyenne 5 points dans le milieu de la tranche d'âge, en lien avec l'accroissement du nombre de dispensés de recherche d'emploi après 55 ans. Les femmes ont vu leur situation se modifier plus profondément. Leur taux de retraite est à partir de 57 ans nettement supérieur à celui constaté il y a dix ans, en raison d'une plus grande participation antérieure au marché du travail des femmes de ces âges, à la fois plus actives et plus aptes à faire valoir des droits à pension. Inversement, leur taux d'inactivité hors retraite (qui correspond par exemple à la situa-

(5) - Pour plus de précisions sur les situations aux marges de l'emploi des quinquagénaires, voir Anglaret D., « Les quinquagénaires entre l'activité et la retraite », Premières Synthèses, n°41.2, octobre 2001, MES-DARES.

(6) - Le questionnaire de l'enquête Emploi de l'INSEE classe dans la catégorie « retraités » les retraités et les préretraités.

(7) - Les différents dispositifs de préretraite suivis par le Ministère de l'emploi et de la solidarité sont décrits dans « Bilan des préretraites et des mesures en faveur des chômeurs âgés en 2000 », Premières Synthèses, n° 05.1, janvier 2002, MES-DARES, Anglaret D.

Tableau 2

Profession et diplôme des actifs ayant un emploi en 1991 et 2001 : les diplômés et les cadres supérieurs restent plus longtemps en emploi

En pourcentage

	1991										2001																																
	50-64 ans					Moins de 50 ans					50-64 ans					Moins de 50 ans																											
	Hommes		Femmes		Ensemble	50-54 ans		55-59 ans		60-64 ans		Hommes		Femmes		Ensemble	50-54 ans		55-59 ans		60-64 ans		Moins de 50 ans																				
						Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble						Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble																			
Agriculteurs .....	11,0	12,7	11,7	8,0	13,4	21,2	3,3	4,7	3,8	4,3	4,7	3,8	4,3	3,7	4,6	8,6	11,0	12,7	11,7	8,0	13,4	21,2	3,3	4,7	3,8	4,3	3,7	4,6	8,6	11,0	12,7	11,7	8,0	13,4	21,2	3,3	4,7	3,8	4,3	3,7	4,6	8,6	
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise .....	14,1	10,4	12,6	11,8	12,1	17,1	6,7	12,5	6,6	9,8	12,5	6,6	9,8	8,8	10,8	15,2	14,1	10,4	12,6	11,8	12,1	17,1	6,7	12,5	6,6	9,8	8,8	10,8	15,2	14,1	10,4	12,6	11,8	12,1	17,1	6,7	12,5	6,6	9,8	8,8	10,8	15,2	
Cadres supérieurs .....	17,1	8,0	13,3	13,7	12,6	13,8	11,1	23,2	13,4	18,8	23,2	13,4	18,8	17,9	19,7	23,1	17,1	8,0	13,3	13,7	12,6	13,8	11,1	23,2	13,4	18,8	17,9	19,7	23,1	17,1	8,0	13,3	13,7	12,6	13,8	11,1	23,2	13,4	18,8	17,9	19,7	23,1	
Professions intermédiaires	18,3	15,8	17,2	19,8	16,1	10,9	20,8	20,3	19,3	19,9	20,3	19,3	19,9	21,2	18,9	12,2	18,3	15,8	17,2	19,8	16,1	10,9	20,8	20,3	19,3	19,9	21,2	18,9	12,2	18,3	15,8	17,2	19,8	16,1	10,9	20,8	20,3	19,3	19,9	21,2	18,9		
Employés qualifiés .....	4,2	16,1	9,2	10,3	8,2	7,9	16,7	5,5	21,5	12,6	5,5	21,5	12,6	13,6	11,8	7,8	4,2	16,1	9,2	10,3	8,2	7,9	16,7	16,7	5,5	21,5	12,6	11,8	7,8	4,2	16,1	9,2	10,3	8,2	7,9	16,7	16,7	5,5	21,5	12,6	11,8	7,8	
Employés non qualifiés ...	3,3	23,9	11,9	11,1	12,0	14,9	10,9	3,7	24,8	13,1	3,7	24,8	13,1	12,4	13,6	17,8	3,3	23,9	11,9	11,1	12,0	14,9	10,9	10,9	3,7	24,8	13,1	13,6	17,8	3,3	23,9	11,9	11,1	12,0	14,9	10,9	10,9	3,7	24,8	13,1	13,6	17,8	
Ouvriers qualifiés .....	23,4	4,1	15,3	16,3	16,3	8,5	18,4	23,4	4,1	14,7	23,4	4,1	14,7	15,8	13,8	9,1	23,4	23,4	4,1	15,3	16,3	16,3	8,5	18,4	23,4	4,1	14,7	13,8	9,1	18,4	23,4	4,1	15,3	16,3	16,3	8,5	18,4	23,4	4,1	14,7	13,8	9,1	
Ouvriers non qualifiés .....	8,7	9,1	8,9	9,2	9,5	5,7	10,8	6,7	6,6	6,7	6,7	6,6	6,6	6,6	6,8	6,2	8,7	9,1	8,9	9,2	9,5	5,7	10,8	10,8	6,7	6,6	6,8	6,2	10,8	8,7	9,1	8,9	9,2	9,5	5,7	10,8	10,8	6,7	6,6	6,8	6,2		
<b>Total Profession .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Diplômés du supérieur .....	13,6	10,8	12,4	13,6	10,7	12,9	18,8	22,9	21,2	22,2	22,9	21,2	22,2	21,9	21,8	24,9	13,6	10,8	12,4	13,6	10,7	12,9	18,8	18,8	22,9	21,2	22,2	21,8	24,9	13,6	10,8	12,4	13,6	10,7	12,9	18,8	18,8	22,9	21,2	22,2	21,9	21,8	24,9
Bacheliers .....	8,5	7,6	8,1	9,3	6,8	7,5	12,6	9,5	10,7	10,1	9,5	10,7	10,1	10,3	9,6	9,4	8,5	7,6	8,1	9,3	6,8	7,5	12,6	12,6	9,5	10,7	10,1	9,6	9,4	15,9	8,5	7,6	8,1	9,3	6,8	7,5	12,6	12,6	9,5	10,7	10,1	9,6	9,4
CAP, BEP, BEPC .....	26,7	23,0	25,2	28,6	23,4	17,0	40,3	36,5	31,3	34,2	36,5	31,3	34,2	36,6	31,6	25,0	26,7	23,0	25,2	28,6	23,4	17,0	40,3	40,3	36,5	31,3	34,2	31,6	37,7	26,7	23,0	25,2	28,6	23,4	17,0	40,3	40,3	36,5	31,3	34,2	36,6	31,6	25,0
Non diplômés (et CEP) .....	51,2	58,6	54,3	48,6	59,0	62,6	28,3	31,1	36,7	33,7	31,1	36,7	33,7	31,1	37,0	40,6	51,2	58,6	54,3	48,6	59,0	62,6	28,3	28,3	31,1	36,7	37,0	18,5	51,2	58,6	54,3	48,6	59,0	62,6	28,3	28,3	31,1	36,7	33,7	31,1	37,0	40,6	
<b>Total diplôme .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	
<b>Total emploi (en milliers)</b>	<b>2 320</b>	<b>1 670</b>	<b>3 990</b>	<b>1 960</b>	<b>1 530</b>	<b>500</b>	<b>18 140</b>	<b>2 920</b>	<b>2 370</b>	<b>5 290</b>	<b>2 920</b>	<b>2 370</b>	<b>5 290</b>	<b>3 230</b>	<b>1 710</b>	<b>350</b>	<b>2 320</b>	<b>1 670</b>	<b>3 990</b>	<b>1 960</b>	<b>1 530</b>	<b>500</b>	<b>18 140</b>	<b>18 140</b>	<b>2 920</b>	<b>2 370</b>	<b>5 290</b>	<b>1 710</b>	<b>350</b>	<b>2 320</b>	<b>1 670</b>	<b>3 990</b>	<b>1 960</b>	<b>1 530</b>	<b>500</b>	<b>18 140</b>	<b>18 140</b>	<b>2 920</b>	<b>2 370</b>	<b>5 290</b>	<b>3 230</b>	<b>1 710</b>	<b>350</b>

NB : âge atteint au cours de l'année

Source : INSEE, enquêtes Emploi.

tion des femmes au foyer) est en forte baisse puisqu'il est inférieur en moyenne de 8 points en 2001 à ce qu'il était en 1991.

Les sorties de l'activité sont donc massives chez les seniors. Étant donné l'arrivée à 55 ans de générations de plus en plus nombreuses, le nombre de personnes concernées par cet éloignement du marché du travail devrait mécaniquement augmenter. Or le relèvement des taux d'emploi aux âges élevés, et donc également des taux d'activité, est devenu un objectif européen. L'augmentation récente des taux d'activité des seniors ne suffira pas à l'atteindre.

### Les diplômés et les cadres supérieurs restent plus longtemps en emploi

Compte tenu de la hausse du niveau de formation initiale, les 50-64 ans (actifs et inactifs) sont beaucoup moins diplômés que leurs cadets (tableau 2). Toutefois, cet écart est moindre si l'on se limite à la population des actifs ayant un emploi : un cinquième d'entre eux sont diplômés du supérieur, contre un quart des moins de 50 ans. La longévité dans l'emploi est donc liée au niveau de diplôme.

Les travailleurs âgés sont plus présents que leurs cadets dans les professions indépendantes, en particulier agricoles. Pourtant, en raison de la baisse tendancielle du nombre d'exploitations agricoles, la part des seniors exploitants agricoles parmi les travailleurs âgés a chuté entre 1991 et 2001, passant de 12 % à 4 %. Parmi les salariés, les travailleurs âgés sont moins souvent employés ou ouvriers, malgré leurs moindres diplômes, du fait de leur ancienneté et d'un départ en retraite plus tardif des cadres. 19 %

d'entre eux sont des cadres supérieurs, contre 13 % de leurs cadets. Depuis dix ans, la part des cadres supérieurs a beaucoup progressé parmi les travailleurs âgés : en effet, en 1991, leur proportion n'était que légèrement supérieure à celle de l'ensemble de la population. La part des employés et surtout des employés qualifiés parmi les seniors a aussi fortement progressé, au détriment de celle des ouvriers.

Les femmes et les hommes seniors n'appartiennent pas aux mêmes catégories socioprofessionnelles. Les femmes seniors sont des employées pour près de la moitié tandis qu'un tiers des hommes seniors sont des indépendants ou des cadres supérieurs, et un autre tiers des ouvriers.

### Les seniors travaillent davantage dans les secteurs à faible mobilité

En mars 2001, les seniors représentent 22 % des emplois du tertiaire, 24 % des emplois de la construction, 21 % des emplois industriels et 30 % des emplois agricoles. En partie du fait de l'arrivée à la cinquantaine de la génération du « baby boom », le poids des seniors est en forte hausse dans tous les secteurs d'activité : en 1995, il ne dépassait pas 20 % des emplois dans les trois grands secteurs d'activité non agricoles.

(8) - La mobilité est ici mesurée, pour le secteur privé, par le taux de rotation de la main-d'œuvre issu de la source EMMO-DMMO. Ce taux est calculé comme la demi-somme du taux d'entrée (nombre d'entrées rapporté aux effectifs) et du taux de sortie (nombre de sorties rapportées aux effectifs). Voir Richet-Mastain L. (novembre 2001), « les mouvements de main-d'œuvre au second semestre 2000 », Premières Informations, n°46.2.

(9) - Voir note (5).

(10) - Sont ici compris les intérimaires, les titulaires de contrat à durée déterminée, les apprentis, les stagiaires et les bénéficiaires de contrat aidé du secteur privé.

Les secteurs d'activité comportant une part importante de seniors (notamment l'agriculture et les services, surtout non marchands) se caractérisent par une plus faible mobilité (8) (graphique 6). L'agriculture, secteur en déclin en termes d'emploi, occupe de moins en moins de personnes au fil des générations. La forte proportion de seniors dans l'administration publique concerne plutôt les seniors de moins de 60 ans, tandis que dans l'éducation, elle tient aussi aux plus de 60 ans. Les efforts accomplis par le ministère de l'Éducation nationale pour recruter des enseignants traduisent le souci de compenser les prochains départs en retraite prévisibles. Au sein des services marchands, les activités financières et les activités immobilières emploient une forte proportion de seniors. Dans les activités financières, les 50-54 ans sont très présents, tandis que dans les activités immobilières, ce sont les 60-64 ans. À l'opposé, les services où les travailleurs âgés sont le moins présents sont les transports, le commerce et les services aux entreprises, en raison des nombreux départs à la retraite avant 60 ans dans les transports, d'un turn-over élevé et d'un fort développement depuis 20 ans dans les deux autres secteurs. Même si l'industrie est un secteur à faible mobilité, on y

trouve peu de travailleurs âgés. Le personnel dans l'industrie quitte davantage l'activité avant 60 ans : en effet, seuls 10 % des travailleurs ayant entre 60 et 64 ans travaillent encore dans l'industrie, contre 20 % de l'ensemble des actifs occupés. Cette faible proportion est à relier au fait que les préretraites concernent davantage les salariés de l'industrie, et en particulier les ouvriers, que ceux des autres secteurs d'activité (9).

### Les seniors ont des emplois stables

Malgré un léger repli, les 50-64 ans sont encore deux fois plus souvent des non-salariés que les plus jeunes (tableau 3). De même, les seniors sont plus représentés dans le secteur public que ne le sont leurs cadets. Dans le secteur privé, la part des différentes formes d'emploi temporaire (10) a connu une forte progression depuis dix ans pour les salariés âgés, comme pour l'ensemble de la population. Néanmoins, les seniors demeurent moins concernés par ces formes d'emploi ; en mars 2001, 4,2 % d'entre eux ont un emploi temporaire, contre 2,8 % en 1991, mais à comparer respectivement à 14,5 % contre 9,0 % pour les moins de 50 ans.

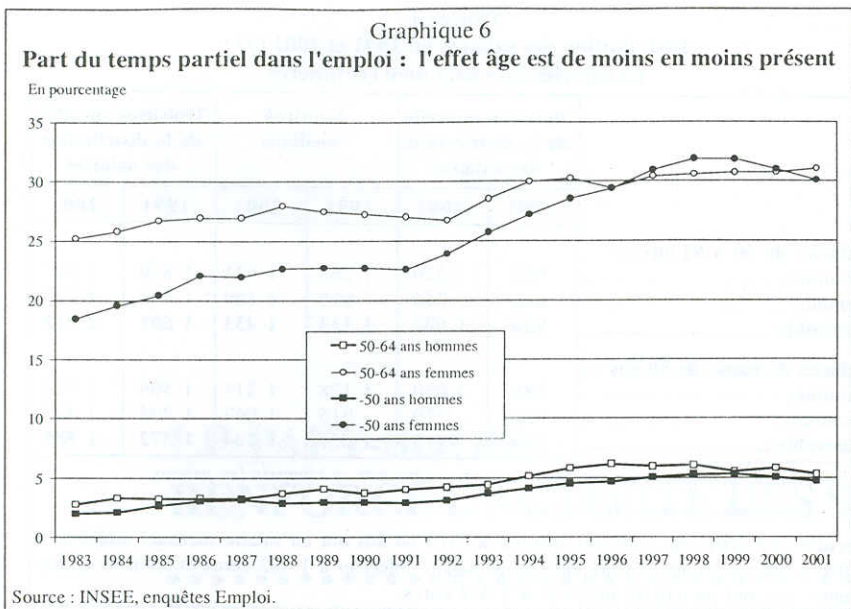
Tableau 3  
Statuts d'emploi en 1991 et 2001 : les seniors ont plutôt des emplois en CDI

En pourcentage

	1991		2001	
	50-64 ans	Moins de 50 ans	50-64 ans	Moins de 50 ans
Non-salariés .....	26,7	12,0	17,3	8,7
Salariés du secteur public .....	22,7	21,3	25,6	22,2
Salariés du secteur privé .....	50,6	66,6	57,0	69,2
<b>Emploi total (en milliers) .....</b>	<b>3 993</b>	<b>18 140</b>	<b>5 290</b>	<b>18 350</b>
dont : Contrats à durée indéterminée	98,2	91,0	95,8	85,5
Interim .....	0,5	1,7	1,2	4,5
Contrats à durée déterminée ..	1,2	4,5	2,5	6,6
Stagiaires et contrats aidés ...	0,1	1,2	0,5	1,3
Apprentis .....	0,0	1,6	0,0	2,1

NB : âge atteint au cours de l'année.

Source : INSEE, enquêtes Emploi.



En 2001, le taux de temps partiel des seniors, pour les hommes comme pour les femmes, est proche de celui de leurs cadets (graphique 6). Jusqu'en 1996, le taux de temps partiel était plus élevé pour les femmes âgées que pour l'ensemble des femmes. Les travailleurs âgés sont moins concernés par le temps partiel contraint. Alors que, parmi les moins de 50 ans à temps partiel, plus d'un tiers souhaiterait travailler davantage, cette proportion tombe à moins d'un quart des travailleurs âgés à temps partiel.

En fin de carrière professionnelle, forts de leur ancienneté, souvent titulaires d'un emploi stable et appartenant fréquemment à des catégories socioprofessionnelles plus favorisées, les salariés âgés perçoivent des rémunérations très supérieures à celles de leurs cadets, et l'écart s'est même creusé ces dernières années (tableau 4). La moitié des seniors salariés gagne plus de 1 430 € par mois, contre plus de 1 110 € pour les moins de 50 ans. L'écart est plus conséquent pour les hommes (24 %) que pour les femmes (11 %). Les différences de salaires sont particulièrement fortes pour les hommes les mieux payés : un quart des hommes de 50 à 64 ans gagnent plus de

2 290 €, contre 1 720 € pour les plus jeunes. L'écart augmente avec la qualification : il est de 10 % pour les ouvriers, contre 24 % pour les cadres.

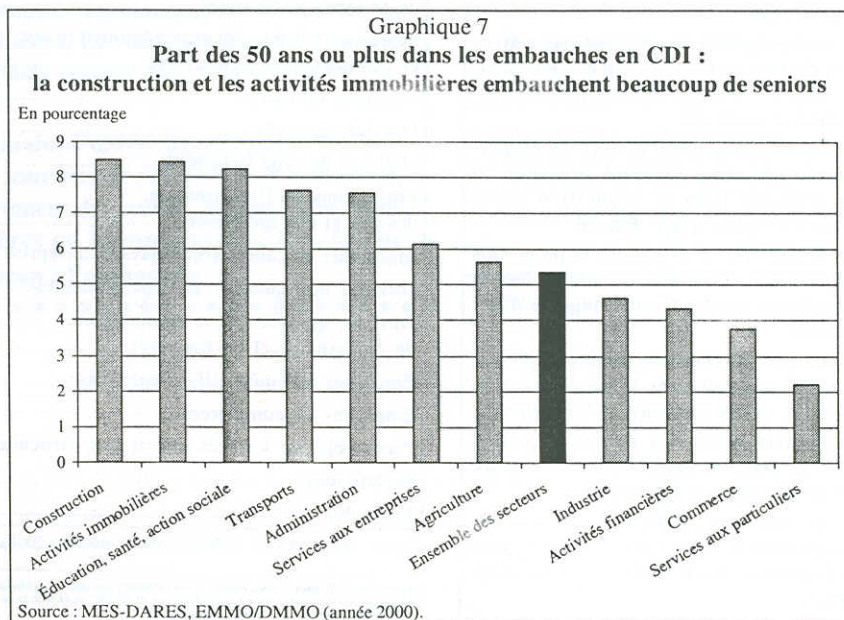
### La construction et les activités immobilières embauchent des seniors

Dans la construction, qui emploie principalement des ouvriers et qui rencontre actuellement des difficultés de recrutement, les employeurs embauchent beaucoup de seniors : près d'un dixième des embauches en contrat à durée indéterminée concernent des travailleurs de 50 ans ou

plus, contre un vingtième des embauches pour l'ensemble des secteurs (graphique 7). L'industrie embauche peu de seniors tandis que le secteur tertiaire se situe dans la moyenne. Les recrutements de seniors dans ce dernier secteur sont très hétérogènes. Les activités immobilières, les transports et les services aux entreprises et « l'éducation, santé, action sociale » offrent de nombreux emplois aux travailleurs âgés. En revanche, le commerce, les services aux particuliers et les activités financières préfèrent embaucher des jeunes. Les banques et les sociétés d'assurances sont sensibles au vieillissement de leur personnel et souhaitent rajeunir leurs effectifs : elles appartiennent à une branche qui a conclu un accord de cessation anticipée d'activité de certains travailleurs salariés.

### Les cadres et les ouvriers de l'artisanat parmi les seniors les plus recherchés

Les recrutements de seniors en CDI concernent en priorité les deux extrémités de l'échelle sociale (tableau 5) : les ouvriers et les cadres. En revanche, les embauches de professions intermédiaires ou d'employés concer-



ment peu les salariés âgés, à l'exception notable des contremaîtres et agents de maîtrise. Les embauches de cadres âgés visent surtout les professeurs, professions scientifiques, les cadres administratifs et les commerciaux d'entreprise. Par contre, les ingénieurs âgés sont peu demandés. Les ouvriers âgés sont recherchés parmi les ouvriers de type artisanal, qualifiés ou non, et les chauffeurs.

David ANGLARET,  
Raphaël CANCÉ (DARES).

### CONCEPTS STATISTIQUES

Les données de cette étude, à l'exception des statistiques concernant les comparaisons européennes et le taux de chômage, sont issues des enquêtes Emploi, réalisées par l'INSEE auprès d'un échantillon d'un logement sur 300, généralement en mars de chaque année. Pour les enquêtes Emploi de 1991 à 2000, les données fournies ici tiennent compte des révisions de coefficients consécutives à la prise en compte des résultats du recensement général de la population de 1999.

La population active est composée des personnes en emploi (population active occupée, salariée et non salariée) et des chômeurs.

Toute personne qui a effectué un travail rémunéré, concourant à la production de biens et services, d'au moins une heure pendant la semaine précédant l'enquête, ou qui garde un lien formel avec l'emploi (rémunération), est classée en emploi.

Parmi les personnes sans emploi, un chômeur est une personne qui recherche effectivement un emploi (ou qui a trouvé un emploi qui commence plus tard) et qui est disponible.

Les personnes qui ne sont pas actives sont distinguées dans cet article selon qu'elles sont à la retraite ou dans une autre situation d'inactivité.

Le *taux d'activité* mesure la proportion de personnes occupant un emploi ou au chômage dans la population totale d'une catégorie d'âge donnée.

Le *taux d'emploi* mesure la proportion de personnes occupant un emploi dans la population totale d'une catégorie d'âge donnée.

Le *taux de chômage* mesure la proportion de chômeurs dans la population active totale d'une catégorie d'âge donnée.

Le *taux de retraite* mesure la proportion des retraités dans la population totale d'une catégorie d'âge donnée.

Le *taux d'inactivité hors retraité* mesure la proportion d'« autres inactifs » dans la population totale d'une catégorie d'âge donnée.

La somme du taux d'activité, du taux de retraite et du taux d'inactivité hors retraite est égale à 100 %.

Tableau 4  
Distribution des salaires en 1991 et 2001 (1) :  
les salariés âgés sont bien rémunérés

	Premier quartile de la distribution des salaires		Salaires médians		Troisième quartile de la distribution des salaires	
	1991	2001	1991	2001	1991	2001
<b>Salariés de 50 à 64 ans (2)</b>						
Hommes .....	960	1 220	1 265	1 631	1 829	2 287
Femmes .....	610	740	899	1 189	1 311	1 723
<b>Ensemble .....</b>	<b>820</b>	<b>1 000</b>	<b>1 113</b>	<b>1 433</b>	<b>1 601</b>	<b>2 012</b>
<b>Salariés de moins de 50 ans (2)</b>						
Hommes .....	880	1 030	1 128	1 311	1 509	1 723
Femmes .....	680	770	915	1 067	1 204	1 433
<b>Ensemble .....</b>	<b>790</b>	<b>915</b>	<b>1 037</b>	<b>1 204</b>	<b>1 372</b>	<b>1 585</b>

(1) - Salaires mensuels nets déclarés en euros courants, y compris les primes.

(2) - Âge atteint au cours de l'année.

Lecture : en 2001, un quart des salariés de 50 à 64 ans ont un salaire mensuel inférieur à 1 006 euros ; la moitié d'entre eux ont un salaire inférieur à 1 433 euros et les trois quarts d'entre eux ont un salaire inférieur à 2 012 euros.

Source : INSEE, enquêtes Emploi.

Tableau 5  
Part des 50 ans ou plus dans les embauches en CDI  
selon la catégorie socioprofessionnelle

Les cadres et les ouvriers de l'artisanat sont les seniors les plus embauchés

	Part dans le total des embauches de la catégorie (en %)	Nombre d'embauches de la catégorie (en milliers)
Professeurs, professions scientifiques .....	12,1	7
Ouvriers non qualifiés de type artisanal .....	12,0	74
Chauffeurs .....	8,9	73
Contremaîtres, agents de maîtrise .....	8,0	21
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise .....	7,4	78
Instituteurs et assimilés .....	6,8	8
Professions intermédiaires de la santé et du travail social .....	6,6	35
Ouvriers qualifiés de type artisanal .....	6,0	66
Employés civils et agents de service de la fonction publique .....	5,6	20
Professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprise .....	5,4	117
Policiers, militaires .....	5,2	46
Ouvriers agricoles .....	5,1	4
Ouvriers de type industriel .....	5,0	95
Professions de l'information, des arts et des spectacles .....	4,8	5
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise .....	4,7	97
Ouvriers non qualifiés de type industriel .....	4,0	78
Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport .....	3,5	28
Employés administratifs d'entreprise .....	3,2	130
Employés de commerce .....	3,2	106
Personnels des services directs aux particuliers .....	3,1	128
Techniciens .....	2,8	61
<b>Ensemble .....</b>	<b>5,3</b>	<b>1 316</b>

Source : MES-DARES, EMMO/DMMO (données 2000).

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estères 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01 44 38 23 11 ou 23 14. Télécopie 01 44 38 24 43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.  
Responsable éditorial : Philippe Christmann. Secrétaire de rédaction : Evelyn Ferrera, Ghislaine Payri et Francine Tabaton. Maquettistes : Myriam Garnie, Daniel Lepesant, Guy Barbat. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Haslage : AMI, Paris. Impression : Ecoprint, Pontoise et ECTM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnement : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93108 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01 40 15 70 00. Télécopie : 01 40 15 68 00. http://www.ladocfrancaise.gouv.fr  
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 110 €. Publiée par le Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal. À paraître. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1543.